Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
contact@athe06.org
athle06.fr

RÈGLEMENT DU CROSS POUR TOUS

Dimanche 10 janvier 2027 – Opio

Préambule

Le Cross pour tous, organisé par ATHLE06, aura lieu le dimanche 10 janvier 2027 au Parc de Loisirs d'Opio (06).

Article 1 – Programme

Dimanche 10 janvier 2027 - 10h00 : Cross pour tous (2011 et avant) – 5 950 m

Article 2 – Conditions de participations

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 3 – Engagements et droits d'inscription

Les droits d'engagement individuel pour le Cross pour tous sont définis comme suit :

- 10,00 euros pour les licenciés FFA et non licenciés FFA sur athle06.fr jusqu'au mercredi 6 janvier 2027 inclus ;
- 15,00 euros sur place pour les licenciés FFA et non licenciés FFA.

Article 4 – Participants mineurs

Les participants mineurs doivent remettre à l'organisation lors de leur inscription une autorisation parentale de participation.

Article 5 – Conditions de licence et santé des participants

Article 5.1 – Personnes majeures

Pour les personnes majeurs (18 ans ou plus le jour de la compétition), la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence 2026-2027 délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation : « Athlé Compétition », « Athlé Running » ou « Athlé Entreprise » (Attention : les licences « Athlé Santé », « Athlé Encadrement » ou « Athlé Découverte » ne sont pas acceptées).
- Un PPS (Pass Prévention Santé) datant de moins d'un (1) an à la date de la compétition, mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (pps.athle.fr).

Article 5.2 – Personnes mineures

Pour les personnes mineurs (moins de 18 ans le jour de la compétition), la présentation d'un des documents suivants :

- Une licence 2026-2027 délivrée par la FFA et en cours de validité à la date de la manifestation : « Athlé Compétition », « Athlé Running » ou « Athlé Entreprise » (Attention : les licences « Athlé Santé », « Athlé Encadrement » ou « Athlé Découverte » ne sont pas acceptées).
- La confirmation de la personne titulaire de l'autorité parentale, attestant le renseignement, avec le sportif mineur, du « Questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur » et que les réponses à celui-ci ne conduisent pas à la production d'un certificat médical. A défaut, l'inscription du sportif mineur sera subordonnée à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois à la date de l'inscription, ou de sa copie. Voir les documents en annexe du présent règlement.

Article 6 – Dossards

Les dossards doivent être porté tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Ils doivent être placé sur l'avant du maillot et devront être entièrement lisibles lors de la course.

Article 7 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne est reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis par infraction avec le présent règlement peut être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 – Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif, et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Article 9 – Assurances

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AIAC Courtage.

Individuelle accident : Les licenciés FFA et Pass Running bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Article 10.1 – Aide aux concurrents, suiveurs, assistance

Toute aide extérieur, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Aucune assistance n'est autorisée.

Article 10.2 – Bâtons
Le port et l'utilisation de bâtons n'est pas autorisé.

Article 11 – Classements
Il sera établi des classements pour le Cross pour tous.

Article 12 – Récompenses
Une remise des récompenses sera organisée à partir de 11h00.

Seront récompensés, sans cumul des récompenses :

- 3 premières femmes
- 3 premiers hommes
- La première des catégories regroupées suivantes : CA/JUF, ES/SE/M0F, M1/M2F, M3/M4F, M5/M6F et M7F/+
- Le premier des catégories regroupées suivantes : CA/JUM, ES/SE/M0M, M1/M2M, M3/M4M, M5/M6M et M7M/+

Article 13 – Publication des résultats
Les résultats officiels sont publiés sur le lieu d'arrivée et sur les sites internet suivants : athle06.fr et athle.fr.

Article 14 – Ravitaillements
Un ravitaillement liquide et solide sera proposé aux participants après l'arrivée.

Article 15 – Sécurité
Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Article 16 – Protection de l'environnement
Tout abandon de matériel, jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraîne la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 18 – Droit à l'image
Chaque concurrent peut demander à ne pas figurer dans les résultats de l'épreuve et de l'année en cours en cochant la case dédiée lors de la saisie du formulaire d'inscription ou en adressant une demande par courrier avec accusé de réception auprès de l'organisateur : ATHLE06, Parc des Sports Charles Ehrmann, 155 Boulevard du Mercantour, 06200 NICE.

Article 17 – Protection des données personnelles

Par sa participation au Cross pour tous, chaque concurrent accepte au titre de la nouvelle Réglementation Générale pour la Protection des Données (RGPD) que les informations personnelles récoltées par l'organisateur soient utilisées, exploitées, traitées, pour recontacter, recevoir des newsletters et autres informations de la part de l'organisateur et de ses partenaires.

Article 18 – Droit à l'image

Par sa participation au Cross pour tous, chaque concurrent autorise expressément ATHLE06 (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix fixe ou audiovisuelle et sa prestation sportive dans le cadre de la marche nordique et du Cross pour tous en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 19 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur peut à tout instant mettre fin à l'épreuve. Les participants en sont prévenus par tous les moyens possibles, ils doivent alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraîne de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription, ni aucune indemnité versée à ce titre.

Article 20 – Annulations

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler l'épreuve soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeur, pour des motifs dépendants ou indépendants de sa volonté. Les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription ou indemnité versée à ce titre.

Article 21 – Acceptation

La participation au Cross pour tous implique l'acceptation expresse, sans restriction ni réserve, par chaque participant du présent règlement. Les participants, ou leurs représentants légaux pour les mineurs, reconnaissent en avoir pris connaissance dans leur totalité.

ATHLE06 se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, à tout moment et sans préavis, jugée nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ATHLE06
Commission sportive et d'organisation
10 novembre 2026

Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
contact@athe06.org
athle06.fr

AUTORISATION PARENTALE
CROSS POUR TOUS
Dimanche 10 janvier 2027 – Opio

Je soussigné-e

Demeurant

☐ Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inutile) mineur-e :

Nom : Prénom :

Né-e le : /..... /

A participer au Cross pour tous qui se déroulera le dimanche 10 janvier 2027 à Opio.

☐ Atteste que chacune des réponses du questionnaire santé est négative (sinon un certificat médical est nécessaire)

Fait à :

Le : /..... /

Signature du responsable légal :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	**OUI**	**NON**
Te sens-tu fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	**OUI**	**NON**
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	**OUI**	**NON**
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.